



CCI BEAUJOLAIS

Comité de travail « voilures fixes » Aérodrome de Villefranche - Tarare (LFHV)





Une CCI propriétaire et exploitant du Aéroport des Portes du Beaujolais

- Analyse des données statistiques des activités « avion »
- Rappel classement CALIPSO- Bilan des appareils équipés avec des silencieux d'échappement ou dotés de moteurs ROTAX : Temps d'échanges
1509 aéronefs sont classés CALIPSO fin août 2024 en 5 classes de bruit. Ce programme de classification volontaire est encouragé par la FFA.
- Outil « Monciel » - suivi des survols des communes
- Discussions sur les adaptations envisageables pour diminuer l'impact sonore : Temps d'échange

Solutions techniques (motorisations etc.)

Treuil planeur

Adaptation de trajectoires et d'horaires

Référence: Circulaire no 2005-88 du 6 décembre 2005 relative à la maîtrise des nuisances sonores au voisinage des aéroports d'aviation légère.



Sources:

- *données en ligne ARAF – 24/04/2023 au 12/02 /2024 (291 jours)*
- *données de l'exploitant de l'aérodrome – année 2024 (janvier – septembre)*

L'ensemble de ces données représente une estimation des mouvements aériens

En 2023 :

- ***Nombre de mouvements collectés par l'exploitant environ 27 000 soit 74 mouvements /jour***

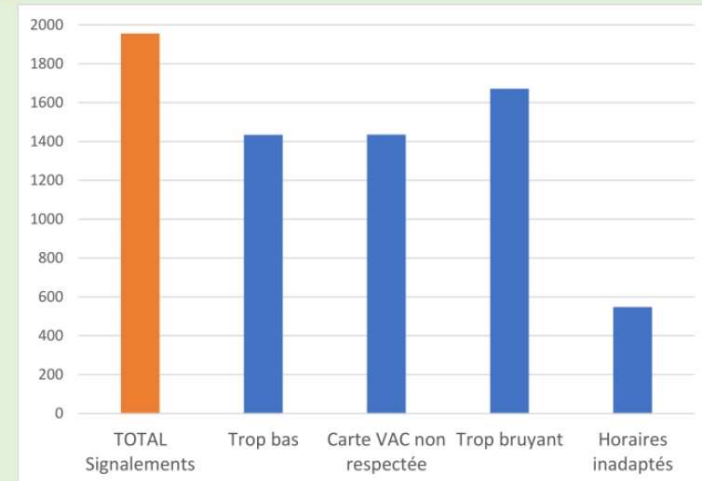
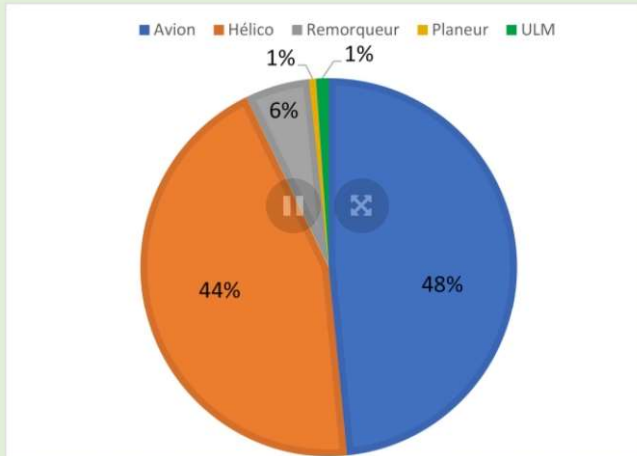
Le nombre de mouvements annuels total sur 2023 reste conforme aux prévisions mentionnées dans le PEB 2010

- ***Nuisances : environ 6 nuisances / jour***



DONNEES – SOURCES ARAF

➤ Signalements 2023 - Répartition selon type aéronef ➤ Signalements 2023 – Type de nuisances signalées



Au total extrapolé environ 2273 signalements dont : 44% HL – 48% A/C – 6%remorq.

- 382 / vol le dimanche (53)
- 96 / vol jf (11)
- 305 / avion basés

Les signalements concernent 8,4% (base 27 000 mouvements / an) de l'activité dont 4,1% A/C et 0,5 % Remorqueur.

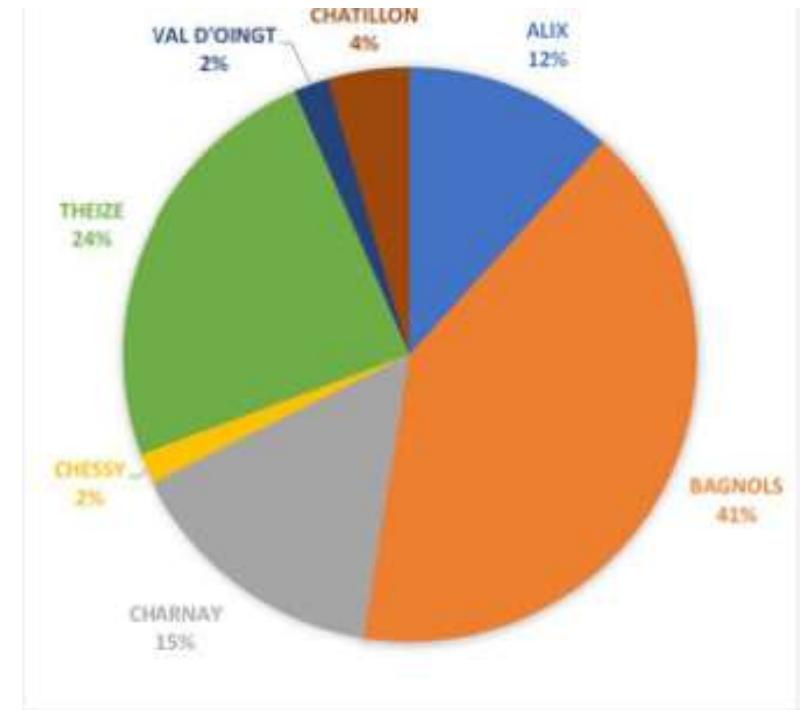
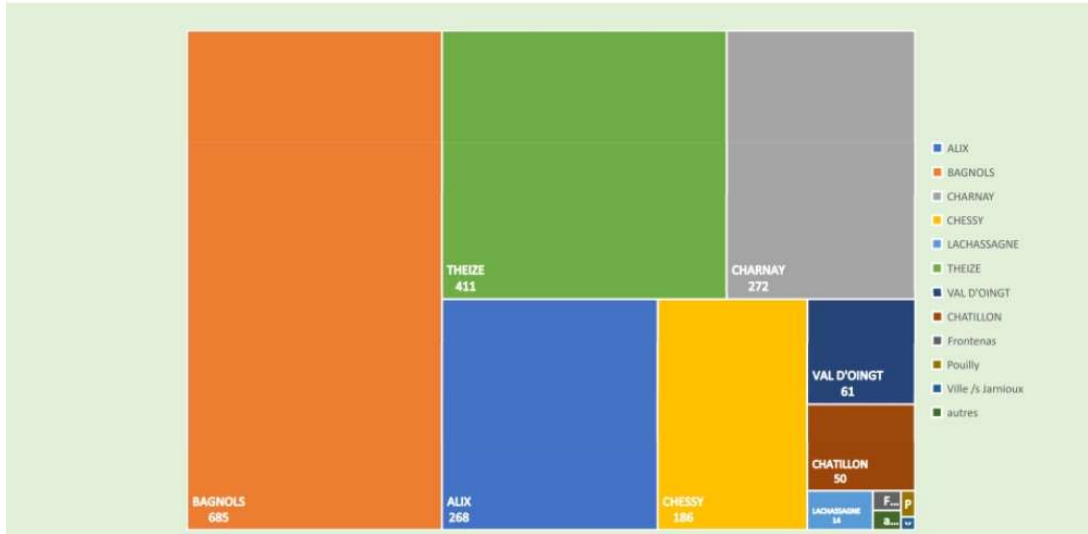
21 % des signalements sont émis les Dimanches et jours fériés

1 3,4% des signalements concernent les avions basés soit : 1,1% des mouvements



DONNEES – SOURCES ARAF

➤ Signalements 2023 - Répartition par commune



<u>BAGNOLS</u> 41 %	<u>THEIZE</u> 24%	<u>CHARNAY</u> 15%	<u>ALIX</u> 12%	<u>CHATILLON</u> 4%
60% HL	65% HL	5% HL	5% HL	25% HL
40 % A/C	35 % A/C	80 % A/C	80 % A/C	70 % A/C
5% vv	10% vv	5% ULM	15% vv	5% vv



TOTAL MVTS PAR TRIMESTRE

1 TG = 2 MVTS	Statistiques du 01/01/2024 au 31/03/2024						
1 RDG = 2 MVTS							
AV + H + ULM + R + MPL	ATT	DEC	RDG	TG	TRANSIT	TOTAL	
NB	1621	1637	406	856	71	4591	
TOTAL MVTS TTES CATEGORIES						5853	23,50%
1 TG = 2 MVTS	Statistiques du 01/04/2024 au 30/06/2024						
1 RDG = 2 MVTS							
AV + H + ULM + R + MPL	ATT	DEC	RDG	TG	TRANSIT	TOTAL	
NB	2823	2949	352	1414	114	7652	
TOTAL MVTS TTES CATEGORIES						9418	37,82%
1 TG = 2 MVTS	Statistiques du 01/07/2024 au 30/09/2024						
1 RDG = 2 MVTS							
AV + H + ULM + R + MPL	ATT	DEC	RDG	TG	TRANSIT	TOTAL	
NB	3264	3339	196	1260	117	8176	
TOTAL MVTS TTES CATEGORIES						9632	38,68%

TOTAL MVTS 2024 AU 30/09/2024 (274 jours)

1 TG = 2 MVTS	Statistiques du 01/01/2024 au 30/09/2024						
1 RDG = 2 MVTS							
AV + H + ULM + REMORQUEURS + MPL	ATT	DEC	RDG	TG	TRANSIT	TOTAL	
NB	7708	7925	954	3530	302	20419	
TOTAL MVTS TTES CATEGORIES						24903	100,00%



DONNEES – SOURCE LFHV 2024

TOTAL MVTS AU 30/09/2024 PAR CATEGORIE ET SAMEDI DIMANCHE

En % du Trafic total

TOTAL MVTS TTES CATEGORIES LE SAMEDI	4281	17,19%
TOTAL MVTS TTES CATEGORIES LE DIMANCHE	2256	9,06%
TOTAL MVTS AVION	12927	51,91%
TOTAL MVTS ULM	5308	21,31%
TOTAL MVTS REMORQUEURS	2090	8,39%
TOTAL MVTS HELICO	4129	16,58%



Selon les données ARAF, la gêne sonore d'origine « avion » est estimée à plus de 4% des mouvements annuels et concerne majoritairement les localités survolées lors des tours de piste (secteur est de la piste principale).

L'activité aérienne totale sur 274 jours est de 24903 mouvements soit 90,8 mvts/J. Les vecteurs « voilure fixe » constituent 81 % de l'activité totale en 2024.

Focus sur l'activité de fin de semaine:

- Les samedis et Dimanches représentent un peu plus de 26 % du trafic de l'aérodrome. Au global l'activité des WE (70 j) est estimée à 93 mvts/ j soit presque l'équivalent de l'activité quotidienne globale estimée.

Les statistiques disponibles sur le site de l'ARAF ne sont pas mises à jour.

Il semble adapté de mettre en place de nouveaux critères de signalement des nuisances intégrant des données de géolocalisation et des mesures acoustiques ou d'avoir recourt à des solutions extérieures (applications spécialisées).

Jusqu'à présent, aucune infraction de type « gêne sonore » n'a été enregistrée par les autorités (agent assermenté ou Gendarmerie des transports aériens), la situation de l'aérodrome fait actuellement l'objet d'un suivi resserré comme l'indique l'augmentation des missions BGTA. Durant les JOP , la BGAT a accentué son activité sur la plateforme de façon significative sans évolution notable du taux d'infractions.



RAPPEL CALIPSO

LA CLASSIFICATION DES AVIONS LEGERS SELON LEUR INDICE DE PERFORMANCE SONORE (CALIPSO)

Classification qui vise à favoriser le dialogue entre riverains des aérodromes et usagers de l'aviation légère. CALIPSO, un outil de dialogue. CALIPSO permet :

- à tous de consulter la classe d'appartenance des avions référencés par immatriculation ou par aérodrome :

<https://calipso.dta.aviation-civile.gouv.fr/application-externe/#aeronef>

- aux propriétaires d'avion léger de procéder à une demande de classement.

CALIPSO s'appuie sur l'indice de performance sonore des avions (IP) déterminé grâce à des mesures prises en situation de vol et exprimé en référence au bruit maximal d'une conversation (68 décibels). La classification concerne les avions équipés d'hélices à pas fixe ou variable.

Consultation relative à Villefranche -Tarare : 7 appareils

LFHV	ROBIN AIRCRAFT	A	F-GJZI
VILLEFRANCHE-TARARE	DR 400-140B		
LFHV	ROBIN AIRCRAFT	A	F-GMKX
VILLEFRANCHE-TARARE	DR 400-140B		
LFHV	ROBIN AIRCRAFT	A	F-GSBU
VILLEFRANCHE-TARARE	DR 400-140B		
LFHV	ROBIN AIRCRAFT	A	F-HBEG
VILLEFRANCHE-TARARE	DR 400-140B		
LFHV	SOCATA	B	F-BXTS
VILLEFRANCHE-TARARE	RALLYE 150 ST		
LFHV	PIPER AIRCRAFT	C	F-GCBS
VILLEFRANCHE-TARARE	PA28-181		
LFHV	BEECH AIRCRAFT CORP	D	F-GRMB
VILLEFRANCHE-TARARE	A36		

The screenshot shows the CALIPSO website interface. At the top, there is a purple header with the CALIPSO logo and the text 'CLASSIFICATION DES AVIONS LÉGERS SELON LEUR INDICE DE PERFORMANCE SONORE'. Below the header, there is a navigation menu with 'Accueil', 'Aéronefs', and 'FAQ'. The main content area is titled 'Je souhaite classer un aéronef' and contains a form for creating an account. The form includes a text input for 'Adresse Email', a password field with a 'VALIDER' button, and a 'JE CRÉE MON COMPTE' button. There are also links for 'J'ai déjà un compte' and 'Je n'ai pas de compte'. A 'Réinitialiser mon mot de passe' link is located at the bottom of the form.

- classe A : indice de performance sonore est égal ou supérieur à 60 ;
- classe B : indice de performance sonore est égal ou supérieur à 30 et inférieur à 60 ;
- classe C : indice de performance sonore est égal ou supérieur à 0 et inférieur à 30 ;
- classe D : avions dont l'indice de performance sonore est inférieur à 0



SUIVI DU TRAFIC « MONCIEL »

APPLICATION DE SUIVI DES VOLS « MONCIEL » - DGAC

L'utilisation de l'outil **Monciel** en cours de développement par la DSNA qui devrait être mis à disposition en fin d'année 2024 ou début 2025. Ce portail vise à fournir à tous des statistiques de survol des communes par des vols commerciaux.

→ **Suivi des statistiques de survol des communes :**

- De France métropolitaine
- Sur 5 années glissantes (+2019)
- Par tranches d'altitudes de 1000ft
- Par typologie (montée, palier, descente)
- Par périodes (année, mois, jour, heure)

→ **Visualisation du trafic commercial (couverture radar DSNA)**

→ **Informations sur les vols commerciaux visualisés**

→ **Complémentaire aux systèmes locaux**



TEMPS D'ÉCHANGES





CARTE VAC 05/09/2024

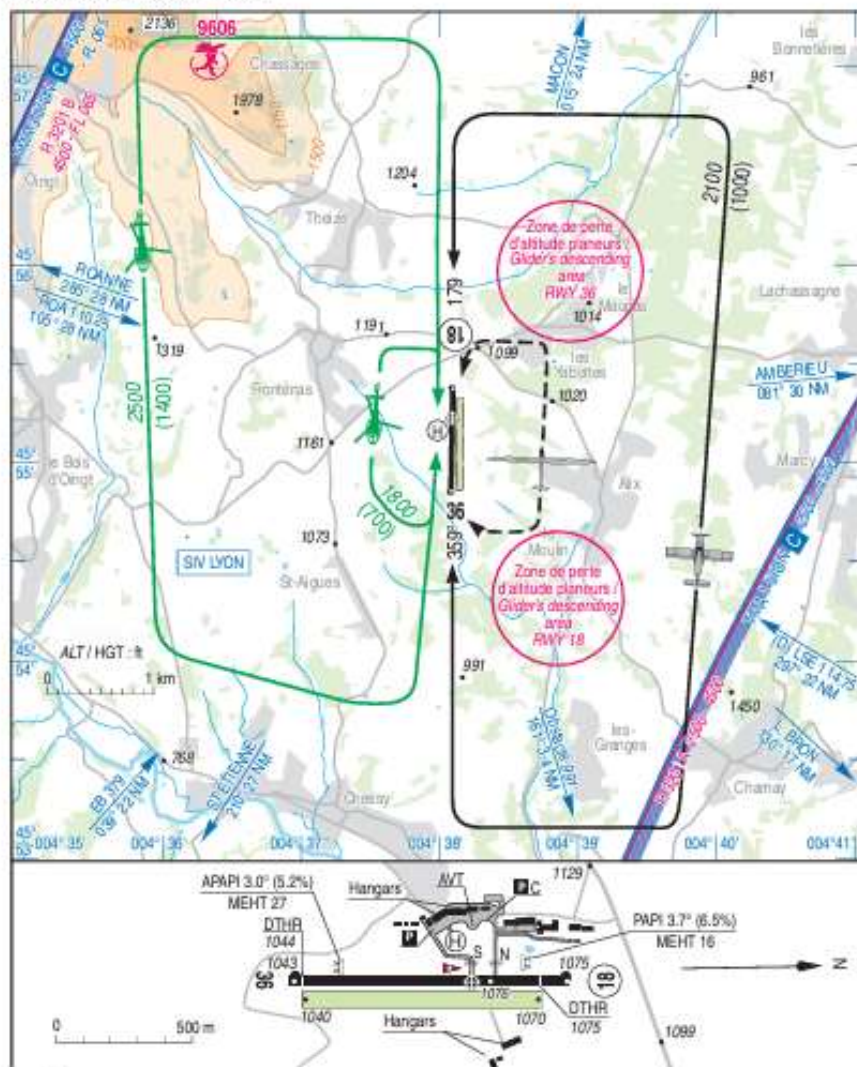
ATTERRISSAGE A VUE Visual landing

Ouvert à la CAP
Public air traffic
05 SEP 24

VILLEFRANCHE TARARE AD 2 LFHV ATT 01

	ALT AD : 1076 (39 hPa) LAT : 45 55 12 N LONG : 004 38 06 E	LFHV VAR : 2°E (2020)
---	---	---------------------------------

APP : NIL
TWR : NIL
A/A : 118.255 (FR seulement / only)



AD 2 LFHV TXT 01
05 SEP 2024

AIP FRANCE

VILLEFRANCHE TARARE

Consignes particulières / Special instructions

RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Resistance Strength	TODA	ASDA	LDA
18 36	179 359	1040 x 30	Revêtue Paved	5.7 t	1040 1040	1040 1040	937 998
16L 36R	179 359	880 x 60	Non revêtue Unpaved	-	880 880	880 880	880 880

Aides lumineuses : BI RWY 18/36 avec PCL Lighting aids : LIL RWY 18/36 with PCL

Conditions d'utilisation de l'AD

AD réservé aux ACFT munis de radio.
Utilisation simultanée des pistes interdite.
Utilisation de la piste non revêtue restreinte aux aéronefs basés selon les consignes locales d'exploitation en vigueur.
Utilisation de la FATO réservée aux hélicoptères basés.
TKOF et LDG suspendus si un planeur est immobilisé sur la piste non revêtue à moins d'une demi-largeur de la limite commune.
Activité IFR possible.
Voilage interdite sur l'AD.

Dangers à la navigation aérienne

Présence de dénivellations et de saillies du terrain en accotement

Procédures et consignes particulières

Roulage interdit hors RWY et TWY.
PRKG C réservé aux ACFT de passage.
Utilisation du TWY N limitée aux aéronefs dont la largeur hors-tout du train principal est inférieure à 3,5 m.
Utilisation bande gazonnée : évacuation et pénétration face au TWY N.
Circulation au sol : sens RWY / PRKG utiliser le TWY S, sens PRKG / RWY utiliser le TWY N.
QFU 179° préférentiel cause procédure IFR et environnement.

AVIONS :

Eviter les tours de piste répétitifs standards et surtout basse hauteur, en particulier durant les week-end et JF et entre 1100 et 1300 (ETE : - 1 HR). Eviter le survol de l'agglomération d'Aix à 1,5 km à l'ESE.

Respecter les circuits publiés dans la mesure du possible.

HELICOPTERES :

Vois d'entraînements et exercices à proximité du sol réservés aux aéronefs basés qui devront suivre impérativement les circuits publiés à l'Ouest dans les créneaux suivants (ETE : - 1 HR) :

LUN-VEN : 0700-1100 et 1300-1800.
SAM : 0800-1200 et 1400-1700. JF : Interdit.

AD operating conditions

AD reserved for radio-equipped ACFT.
Simultaneous use of RWY prohibited.
Unpaved runway reserved for home-based ACFT according to local instructions.

FATO reserved for home-based HEL

TKOF and LDG delayed when a glider is holding on the unpaved RWY at less than a half width of common limit.

Possible IFR operations.

Aerobatics prohibited on AD.

Air navigation hazards

Uneven ground and bumps on airfield shoulders.

Procedures and special instructions

Taxiing prohibited except on RWY and TWY.
Apron C reserved for visiting ACFT.
Use of TWY N restricted to ACFT whose main landing gear overall width is below 3.5 m.
Using unpaved RWY : evacuation and penetration front of TWY N.
Taxiing from RWY to apron use TWY S, from apron to RWY use TWY N.
Preferred QFU 179° due to IFR procedure and environment.

ACFT :

Avoid repeated standard and mainly low traffic patterns especially during WE, and public HÖL and between 1100 and 1300 (SUM : - 1 HR). Avoid overflying built up area Aix, 1.5 km ESE from AD.

Comply with published patterns as far as possible.

HEL :

Training flights and near-ground practices reserved for home-based ACFT which must follow West published patterns during following time (SUM : - 1 HR) :

MÖN-FRI : 0700-1100 and 1300-1800.
SAT : 0800-1200 and 1400-1700. Public HÖL : prohibited.



- Solutions techniques (motorisations etc.)**

Remorquage par ULM

- Vol en Planeur – Utilisation des Treuils et limitations associées**

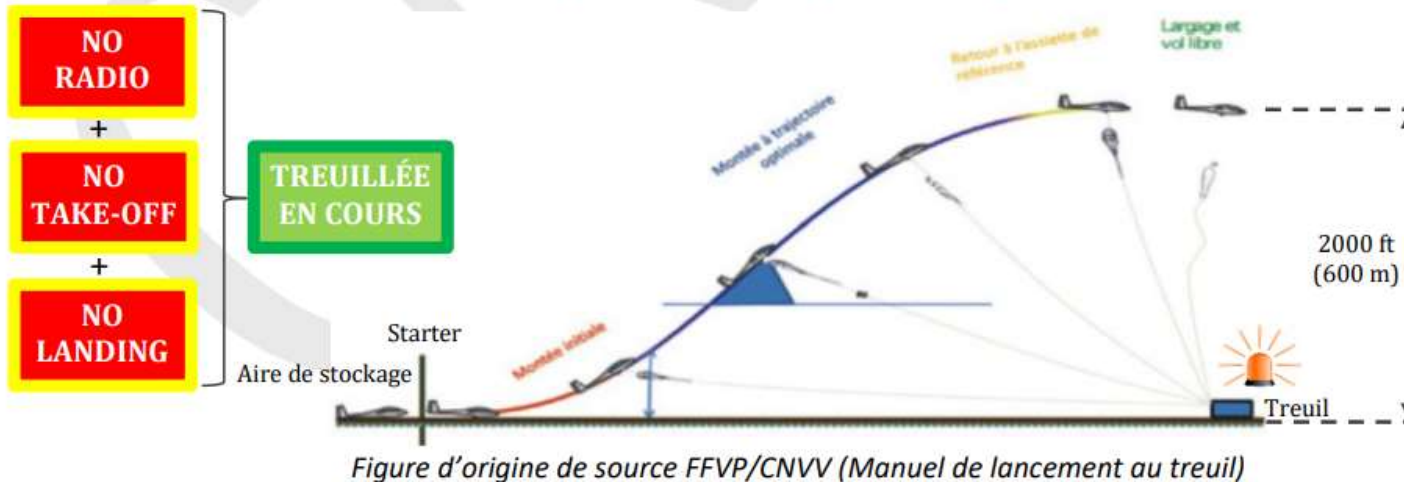
- Adaptation de trajectoires et d'horaires**



LES TREUILLÉES DE PLANEURS

✈ Particularités d'une treuillée

Le lancement au treuil est une succession de phases dynamiques très rapides. La durée du roulement est brève, environ quatre secondes. La prise d'altitude du planeur se fait sur plusieurs centaines de mètres en quelques dizaines de secondes (pente de montée initiale de 40 à 45°) et jusqu'à 2000 ft. La durée totale d'une treuillée est de l'ordre de 30 secondes pendant lesquelles **le silence radio est de rigueur et les décollages/atterrissages interdits**.



Procédures normales
[lien](#)

La treuillée est une opération délicate qui demande de la préparation et la vigilance de tous (pilote du planeur, aides en piste, starter, « treuillard » c'est-à-dire conducteur du treuil, pilotes des autres aéronefs en évolution dans la circulation d'aérodrome, etc.).

Les contraintes locales

- cette solution a déjà été testée il y a plusieurs années. Elle n'est pas adaptée en raison :
 - de la déclivité de la piste qui ne permet pas de voir le seuil opposé
 - de la proximité de la piste en dur qui devrait être neutralisée (atterrissages et décollages, avec silence radio imposé) pendant les treuillées en raison de la chute du câble après largage (cf accident récent de Challes-les-Eaux)
 - du très faible nombre de pilotes formés au treuil, au demeurant plus accidentogène que le remorquage.



CCI BEAUJOLAIS